



Pourquoi la CGT Otis se prononce favorablement pour le nouvel accord sur le temps de travail chez Otis ?

Depuis plus de deux ans, les organisations syndicales négocient avec la direction un nouvel accord sur le temps de travail et les petits et grands déplacements. Nous avons, tout au long de ces deux années, communiqué des avancements de ces négociations, fournis des analyses et élaborés des documents internes à destination des salariés.

L'entreprise est à l'initiative de ces discussions et a dénoncé les accords existants issus de la réforme dite des 35 heures des années 1998/2000. La situation existante ne pourra, quoi qu'il arrive, pas perdurer.

Au fil de temps et des discussions, des allés/retours de la direction RH, des tentations de passage en force (DUE), des expertises et enfin de la reprise des négociations au mois de septembre, nous sommes arrivés à un compromis mesurable par les salariés.

Nous avons diffusé les informations, fait un comparatif avant/après, avec la convention collective de la métallurgie, les minimas sociaux et proposé aux syndiqués CGT de se prononcer en toute connaissance de cause, en fonction de leur ressenti de militant et des retours de leurs collègues. La délégation CGT présente depuis le début des nombreuses réunions a également donné son ressenti sur le point d'équilibre, positif à son sens, entre les plus et les moins de ce projet.

Selon nos principes démocratiques et syndicaux, nous sommes arrivés à une décision collective qui consiste à se prononcer « CONTRE » la dénonciation des accords existant, « POUR » le nouvel accord cadre et de laisser les établissements se prononcer en fonctions de leurs organisations de travail et surtout de l'avis des personelles potentiellement impactés par la mise en place du principe d'horaire variable. De l'avis de la délégation, en raison du caractère non contraignant de cette mise en place et de la souplesse qu'il octroie aux salarié-e-s un vote favorable serait le bienvenu pour toutes et tous.

Nous avons pris cette décision non pas parce que nous adhérons sans condition au projet mais parce que nous sommes convaincus que nous pourrons mieux servir l'intérêt des salariés en s'incluant dans le projet plutôt qu'en nous en excluant.

Nous restons à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

<http://otis.reference-syndicale.fr/>

